

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Posto	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 SEPTEMBRE

ELECTIONS LÉGISLATIVES du 22 septembre 1889

CANDIDATS CONSERVATEURS

- Angers (1^{re} circonscription) : M. FAIRÉ, député sortant.
- Angers (2^e circonscription) : M. DE SOLAND, député sortant.
- Baugé : M. le général de division LACRETELLE, député sortant.
- Cholet (1^{re} circonscription) : M. le comte DE MAILLÉ, député sortant.
- Cholet (2^e circonscription) : M. le vicomte DE LA BOURDONNAYE, député sortant.
- Saumur : M. BERGER, député sortant.
- Segré : M. le comte DE TERVES, député sortant.

FUREUR RÉPUBLICAINE

Après trois jours de réflexion, le moniteur de l'opportunisme fait part des impressions que lui a causées le manifeste de Monseigneur le Comte de Paris.

Explosion de fureurs, de récriminations, de railleries qu'on prétend travestir en outrages, aucun argument. Cependant deux lignes méritent d'être retenues, d'après l'organe dirigé par M. Jules Ferry : « Inspirez vous des nécessités de la lutte et ne traitez pas en ennemis ceux qui combattent les mêmes adversaires que vous. »

Nous ferons notre profit de ces judicieux conseils, conclut la République française ; « c'est nous, ses adversaires, qui les suivrons ».

Pourquoi vomir alors des injures, au lieu de discuter les affirmations du manifeste ?

N'est-ce point démontrer implicitement que les républicains sont inquiets de l'effet produit dans le pays par le noble et patriotique langage du représentant de la Monarchie française, qu'ils en redoutent la portée politique et les conséquences électorales ?

Nous comprenons qu'il déplaît aux opportunistes dont le joug odieux pèse depuis trop longtemps sur le pays, d'entendre la voix autorisée du chef de la Maison de France, inviter tous les bons citoyens à s'unir pour arracher le pouvoir à la faction qui opprime les Français, qui a compromis la fortune publique et violé leurs libertés les plus chères.

Il leur est dur, nous l'avons dit, d'entendre affirmer la suprématie de la Monarchie pour le relèvement de la France au dedans et au dehors.

Il leur en coûte d'entendre le représentant de cette Monarchie — le salut de demain — revendiquer la stabilité dans nos institutions ; le calme dans l'exercice de la liberté à notre société démocratique ; la paix religieuse si pro-

fondément troublée par les fautes du gouvernement républicain ; la liberté pour l'éducation des enfants, le respect des consciences, toutes choses indignement foulées aux pieds par l'opportunisme au pouvoir.

Cette royale parole a frappé juste puisque la faction gouvernementale s'oublie, dans sa colère, à substituer à toute discussion sérieuse de grossières récriminations.

La fureur républicaine débordant, après trois jours de méditation, prouve péremptoirement que le manifeste de Monseigneur le Comte de Paris a obtenu dans le pays un retentissement considérable.

Aux candidats conservateurs de le commenter aux quatre coins de la France, car cette parole royale, si loyale, si noble, ira droit au cœur de tous les Français que la passion politique ou l'intérêt personnel n'aveugle point.

EDMOND ROBERT.

ILS ONT PEUR !

Quand un criminel est aux mains de la justice et qu'il voit venir l'heure de l'arrêt suprême, il est dans la nature de cet homme d'avoir peur, de tenter un dernier effort et de recourir à tous les expédients, à tous les mensonges, à toutes les violences pour tromper la justice ou pour se dégager de son étroite.

Mais la justice, se tenant sur ses gardes, ne se laisse pas déconcerter ; elle ne lâche pas prise et elle se réserve de statuer dans la plénitude de son droit et de son indépendance. Les expédients ne la troublent pas ; les mensonges ne lui cachent pas la vérité ; les violences ne font pas faillir son impassibilité, et ainsi l'arrêt arrive à être prononcé solennellement de façon à être la revanche de la société et la condamnation légitime de celui qui a violé les lois et mis en péril l'ordre public.

Telle est bien aujourd'hui l'exacte situation du gouvernement et de la Chambre appelés devant le suffrage universel pour être jugés selon leurs œuvres, et subir l'arrêt que les électeurs prononceront dans la plénitude de leur droit souverain et sous l'influence directe du sentiment de réprobation que leur inspirent tous les attentats commis par cette nuée de politiciens. Ils ont échappé à la police correctionnelle et à la Cour d'assises, à la faveur de complaisances plus ou moins avouables ; ils n'arriveront pas à se dérober à la justice du peuple : aussi ont-ils peur et traduisent-ils leur frayeur par toutes les folies que la désespérance peut suggérer.

Si l'on remonte dans le passé de ces gens-là, on trouve qu'à certain jour ils ont comparu devant le juge d'instruction, soit pour avoir outragé les mœurs et méprisé l'inviolabilité de l'enfance, soit pour avoir reçu des pots-de-vin en numéraire, en bijoux, en diamants, ou même en simple andouille de Vire, soit pour avoir vendu ce qui ne se donne qu'à l'honneur, soit pour avoir trafiqué de leur qualité et de leurs fonctions. Le grand livre de la justice officielle s'est fermé sur ces méfaits, parce que le scandale devait atteindre le gouvernement et achever de le déshonorer ; mais telle ne

sera pas la longanimité de la justice du peuple ; celle-là sera impitoyable ; elle frappera fort et sera sans pitié comme sans faiblesse.

Ah ! ils n'en doutent pas ! Ah ! ils savent bien que la désertion est partout, parce que la lumière s'est faite et qu'ils ne parviennent pas à l'étouffer.

Ils ont peur, ils tremblent, ils frémissent, et tandis qu'ils sont encore au pouvoir, ils ne reculent devant aucun mensonge, de même qu'ils pratiquent toutes les illégalités et toutes les violences.

C'est la peur qui a donné naissance à la Haute Cour de justice, à cette juridiction exceptionnelle qui ne connaît que des attentats commis contre la sûreté de l'Etat.

C'est la peur qui a fait déferer à la Haute Cour un attentat tellement imaginaire qu'un magistrat s'est démis plutôt que de participer à la violation des lois.

C'est la peur qui a fait pratiquer des arrestations arbitraires, des perquisitions sans nombre qui n'ont abouti qu'à la confusion des agents du pouvoir.

C'est la peur qui a dicté ces étranges circulaires où les ministres s'évertuent à rappeler aux fonctionnaires qu'ils doivent leur inutile concours à un gouvernement agonisant.

C'est la peur qui a donné lieu à ces interpellations de commande, à ces ordres du jour laudatifs, destinés, dans l'intention de leurs auteurs, à blanchir ce qui est sale et à innocenter ce qui est criminel.

Mais la mer entière ne suffirait pas au lavage de ces immondices : l'opinion publique est faite et les mensonges ne la tromperont pas plus que les violences ne sauront l'intimider dans son verdict.

Oui, le gouvernement a peur ; oui, la majorité a peur, et cet effroi général se pourra traduire par toutes les folies susceptibles de hanter des cervelles sans équilibre, des âmes sans vertu et des consciences sans scrupule ; mais à tous nous disons : La justice du peuple va passer, et vous ne l'empêcherez pas de vous juger pour ce que vous êtes et pour ce que vous avez fait.

Nous sommes à l'heure du mépris, et les mots de *canailles*, de *voleurs*, de *complices*, ont pu retentir dans le Parlement, sans étonner la France. Bien plus, elle a sanctionné ces paroles vengeresses ; elle les a applaudies, elle les a retenues et elle se tient prête à prononcer sa sentence.

Tremblez donc, gens du pouvoir, majorité de rencontre qui n'a rien de commun avec la France qui veut vivre dans l'ordre, dans la liberté vraie et dans l'honneur. — Tremblez. — Vous en avez le droit ; mais ne vous imaginez pas que vous puissiez, de quelque manière, arrêter le réveil de la justice populaire.

C'est en vain que vous essayez de fausser, d'enchaîner le suffrage universel : il sera plus fort que vous.

Le pays ne veut plus de vous, et vous vous imaginez qu'il suffit de supprimer le scrutin de liste pour l'empêcher de faire prévaloir sa volonté.

Le pays ne veut plus de vous, et vous voulez empêcher de parler. Vous avez commis contre

le suffrage universel le plus criminel attentat qui jamais ait été commis contre lui, quand vous avez osé défendre aux électeurs de voter pour qui bon leur semble. Le suffrage universel est votre maître, et c'est grande pitié quand le serviteur prétend commander à son maître ; mais n'ayez pas peur, le suffrage universel que vous avez bafoué, que vous avez exploité, puis injurié, ne vous pardonnera rien. Au jour solennel du vote, il y aura six millions de bulletins pour arracher la patrie aux mains qui la souillent, la déshonorent et la ruinent. Et ce sera le premier acte de cette justice qui a fait tomber de plus puissants que vous, et qui, elle, n'a pas peur, parce qu'il s'agit de flétrir le crime, de rentrer dans l'ordre et de se débarrasser des politiciens.

Aux urnes, et n'ayons pas peur ; car, si nous avons été dupes, nous sommes du moins sans reproche.

Vivent les honnêtes gens ! et vive la France !

INFORMATIONS

Le Comité des Douze vient d'adresser la communication suivante aux journaux :

« Certains journaux attribuent au Comité des Douze un rôle qu'il n'a jamais eu. Ce comité, délégation des Droites, n'a jamais été un comité électoral. Il accepte de remplir la mission d'arbitre entre les candidats qui le lui demandent en s'engageant à accepter son verdict ; il ne pouvait refuser cette mission sans manquer à son but, qui a toujours été de maintenir l'union entre tous les conservateurs. Il se met aussi à la disposition de tous ceux de ses amis qui s'adressent au Secrétariat général des Droites pour obtenir, dans l'intérêt de leur élection, tels ou tels renseignements. Mais il ne fait pas de désignation de candidats, laissant cette initiative aux comités locaux ou aux divers comités autorisés à cet effet.

« Ce n'est que par suite de renseignements inexacts qu'on peut prêter au Comité des Douze un autre rôle que celui qui vient d'être déterminé.

» Paris, le 4^{er} septembre 1889. »

M. le comte de Maillé adresse la lettre suivante à la Gazette de France :

« 1^{er} septembre 1889.

» Monsieur,

» La Gazette de France, ainsi qu'un grand nombre de journaux, attribue constamment au comité des Douze des résolutions qui ne lui appartiennent pas. Le comité n'a jamais pris sous sa responsabilité une liste de candidats, ni fait un choix entre deux candidats, sauf le cas où deux compétiteurs ont sollicité son arbitrage.

» Je ne me serais pas cru autorisé à faire cette rectification, si dans votre numéro du 31 août, à propos des candidatures de MM. Caze-nove de Pradines et Gaudin, prenant à partie le comité des Douze, vous ne m'en donniez pas le droit en citant mon nom.

» Le comité des Douze est absolument étranger au choix fait par le journal l'Autorité de la

candidature de M. Gaudin en opposition avec celle de M. Cazenove de Pradines, le comité n'ayant pas eu occasion de discuter le mérite des deux candidats ni de faire un choix.

» J'ai toute ma liberté et j'en profite pour adresser à mon ami, M. Cazenove de Pradines, l'expression de tous mes vœux pour son succès. Les électeurs ne peuvent que s'honorer en nommant, pour les représenter à la Chambre, un homme d'un caractère aussi élevé, d'un esprit aussi éclairé et aussi droit.

» Agréer, je vous prie, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

» Comte de MAILLÉ.

» La Jumellière. »

FRAIS DU PROCÈS BOULANGER DEVANT LA HAUTE COUR

Samedi, M. Sorel, greffier de la Haute Cour de justice, a terminé la liquidation des frais du procès Boulanger, Dillon et Rochefort.

Le total de ces frais s'élève à la jolie somme de 41,374 francs.

LA QUESTION DU RETOUR DU GÉNÉRAL BOULANGER

D'une lettre d'un ami aussi intime que fidèle du général Boulanger à Londres, nous extrayons le passage suivant :

« Le général Boulanger, d'accord avec tous ses amis sans exception, a en effet décidé de rentrer en France avec Dillon et Rochefort pour purger sa contumace.

» Mais, contrairement aux affirmations même des mieux renseignés, je puis, sans craindre que l'avenir me démente, vous assurer de la façon la plus formelle que le retour de Boulanger, Rochefort et Dillon s'effectuera du 1^{er} au 4 octobre, c'est-à-dire avant la période de ballottage et après le premier scrutin. »

Une lettre du général Boulanger

C'est à titre de simple document que nous reproduisons la lettre suivante, adressée par le général Boulanger à M. Lucien Millevoye, qui se présente à Amiens contre M. Goblet :

« Londres, 27 août 1889.

» Mon cher ami,

» A l'heure où la haine aveugle des parlementaires cherchait à frapper dans ma personne l' élu de la nation, j'ai dû, pour remplir jusqu'au bout le devoir que m'a tracé le peuple, me soustraire aux attentats que préparait un gouvernement sans honneur, qu'eût sanctionnés un Parlement sans conscience.

» J'attends, calme et confiant, la date libératrice qui va rendre au peuple l'exercice de sa souveraineté.

» D'imprudents adversaires ont solidarisé ma cause avec celle de tous les patriotes qui ont été humiliés, dénoncés, persécutés par le régime opportuniste. Ils ont créé entre la

France et le parti national un lien puissant d'estime et d'affection.

» J'appelle sous le drapeau de la République affranchie, dans la famille française réconciliée et pacifiée, tous les enfants de la patrie.

» Je les convie à abjurer leurs rancunes, à oublier leurs discordes, à donner de nouveau au monde l'imposant spectacle d'un peuple uni dans la force et grand dans la liberté.

» L'honneur d'une nation est la première garantie de sa sécurité. En arrachant notre chère France aux mains qui l'exploitent, en y fondant le gouvernement de la probité, nous effaçons au dehors d'injustes défiances. Consacrée par la volonté du peuple, la République nationale se présentera à la France et à l'Europe environnée de respect.

» Toute mon ambition est d'assurer à mon pays de hautes et paisibles destinées. J'y apporterai l'inébranlable résolution d'un soldat, d'un citoyen qui défie l'outrage de le troubler et la calomnie de l'atteindre.

» En me donnant un nouveau et récent témoignage de sa confiance, le peuple d'Amiens a prononcé entre mes accusateurs et moi : il a jugé l'un de mes juges.

» J'attends des patriotes réparation prochaine, éclatante justice. Dites-leur bien, mon cher ami, vous qui connaissez mon intime pensée, que je suis, que je reste, et que je mourrai le serviteur fidèle et passionné de mon pays.

» A vous bien affectueusement.

» Général BOULANGER. »

A BAS LES VOLEURS

(Suite)

LE MÉDECIN SANS MALADES

Je n'inspirais aucune confiance dans mon village ; vu mon ignorance crasse, j'ai tué par maladresse les quelques premiers malades qui ont eu la témérité de faire appel à mes lumières ; dès lors, disette absolue de clients. On ne m'aurait même pas chargé de soigner le rhume d'un chien... Mais je suis un partisan fanatique des immortels principes de 1789. C'est pourquoi, la République, me sachant fidèle à ses pompes et à ses œuvres, a fait de moi un sous-préfet ; demain, elle me pourvoira d'une recette générale... Je n'étais qu'un sous-vétérinaire obscur ; à présent je suis un personnage dans l'Etat... J'ai la liberté d'agir partout à ma guise, et j'en use !... Je tracasse mes ennemis ; je remplis de mouchards aux pattes sales l'arrondissement que j'administre ; je recueille les plus basses dénonciations, et je les transmets à mes dignes chefs hiérarchiques... Je persécute les hommes de religion ; je fais la guerre aux conservateurs... Je ne m'endors heureux, le soir, que si j'ai accompli une mauvaise action dans la journée... J'exécute avec zèle les dé-

crets scélérats de la Révolution, je laïcise à outrance ; en outre, l'arbitraire est ma loi, et je foule aux pieds la morale... J'aurais pourri dans ma bêtise et mon incapacité, sans la République ; grâce à elle, je rayonne, je domine, je me passe toutes mes fantaisies, tous mes caprices ; je joue au petit tyran ; mon coffre-foyt est plein ; je suis une puissance ; je suis le Louis XIV de mon chef-lieu, et je dis : « L'Etat, c'est moi ! »... Vive la Révolution ! Vive la République !

MURMURE DANS LE LOINTAIN

A bas les charlatans !... A bas les fripons !... A bas les voleurs !...

LE PAYSAN

On annonce que l'on va encore augmenter l'impôt foncier, au lieu de le dégrever ; il ne manquerait plus que cela !... C'est nous qui nourrissons le pays, et c'est nous que la République rêve d'écraser ; l'honnêteté native des campagnards est pour elle un reproche vivant... Les farceurs qui rédigent les gazettes du gouvernement écrivent chaque matin que la Révolution a émancipé les paysans ; je ne m'en aperçois guère. D'abord, quand la Révolution a éclaté, il y avait beau temps que le servage était aboli, et nous subissons aujourd'hui la plus écrasante des servitudes ; nous sommes pressurés par l'Etat républicain, au lieu de l'être par le seigneur féodal ; comme résultat, c'est exactement la même chose... Elle ne nous aime pas, la République ; elle nous qualifie d'imbéciles, de gens arriérés, parce que nous avons le bon sens de tenir à nos vieilles traditions nationales ; elle nous sacrifie aux grandes villes, et c'est ainsi la minorité qui fait la loi à la majorité... Les communes ont été si peu affranchies par la Révolution, que nous n'avons pas même le droit d'avoir dans notre village l'école communale telle que nous la voulons... Et non seulement nous ne sommes pas libres, mais encore la République nous écrase, nous dépouille en nous prenant tout : au lieu de protéger les agriculteurs, elle les traite en parias... Prends garde, Marianne, prends garde ; Jacques Bonhomme, si endurant qu'il soit, perd patience quand il voit qu'on veut sa ruine ; il se fâche alors pour tout de bon... République, ma mie, ne pousse point à bout le paysan !

MURMURE DANS LE LOINTAIN

Place aux amis de Jacques Bonhomme !... A bas les voleurs !...

LE BANQUIER VÉREUX

Je tripote, je tripote, je tripote... La Révolution nous a donné la République, et le règne de la République est l'âge d'or des tripoteurs... Je plume les actionnaires confiants ; j'exécute des coups de Bourse pour le compte des divers ministères républicains qui se succèdent ; le gouvernement me confie l'émission de ses emprunts, et Mazas, pour moi, n'est plus qu'un

nuage... On a inventé les Kroumirs pour tripoter sur les fonds tunisiens, comme on a imaginé l'expédition du Tonkin pour se livrer à tous les tripotages possibles... Par contre, quand une affaire est bonne, quand l'argent des bas de laine va directement à un de Lesseps sans passer par nos doigts crochus, oh ! alors, nous organisons une ligue des banquiers véreux pour amener un krack financier... C'est nous qui, avec l'appui de la République, avons tué l'Union générale ; s'est nous qui sommes en train d'étrangler le Panama... Nous ne passons plus en cour d'assises ; les avocats chargés de notre contentieux deviennent ministres et se constituent nos protecteurs. Nous leur graissons la patte. Les portefeuilles ministériels sont des portefeuilles d'agents de change. Les flibustiers sont les rois de la République ; ils tiennent le haut du pavé ; c'est à leur grand profit que la Révolution a été faite. Nous grappillons et volons impunément, et nous nous offrons même le plaisir d'appeler voleurs ceux que nous avons volés... Oh ! vis longtemps, République, afin que nous puissions, de compte à demi avec tes fidèles, faire passer dans nos poches tous les capitaux de l'épargne... Vive la Révolution ! Vive la République !

MURMURE DANS LE LOINTAIN

A bas les tripoteurs !... A bas les filous !... A bas les voleurs !...

(A suivre.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous croyons savoir, d'après des renseignements certains, que plusieurs préfets, tout en déclarant qu'ils feraient ce qu'ils pourraient pour assurer le succès des candidatures RECOMMANDÉES, ne pouvaient dissimuler qu'il y avait dans l'opinion publique, et surtout dans les campagnes, un courant d'opposition des plus accentués contre les candidats qui auraient une marque officielle quelconque.

NOS POMPIERS

Les pompiers de Saumur sont arrivés ce matin de Paris, escortés de la Musique municipale et de la Société de gymnastique qui étaient allées au devant d'eux à la gare.

Il parait que nos braves pompiers ont obtenu une médaille d'argent, avec un diplôme d'honneur.

Nous donnons cette nouvelle sous réserve, n'ayant rien reçu d'officiel à ce sujet.

THÉÂTRES D'ANGERS ET DE SAUMUR

M. Sureau-Bellet, nouveau directeur des théâtres d'Angers et de Saumur, nous adresse

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE

DEUXIÈME PARTIE

II. — TIM SNARE SE MET EN CHASSE (Suite)

Un peu avant le soir, revenant du bourg de Tossiat, il cheminait sur la route de Grenoble, harassé, décidé à aller coucher à Bourg, pour reprendre ses perquisitions le lendemain, d'un autre côté.

Il avait encore huit kilomètres à parcourir.

Le bruit d'une voiture accourant derrière lui lui fit tourner la tête. Elle marchait à vide ; le conducteur seul était sur le siège. C'était une carriole de louage.

— Vous paraissez fatigué, dit cet homme en s'adressant au piéton.

— Je suis éreinté, répondit Tim, si vous voulez me laisser monter près de vous, je paie une bouteille de vin au premier cabaret.

— Eh bien, ça va !... Donnez-moi la main... Bon !... En route, Cocotte ! cria le conducteur.

Et il enveloppa sa jument d'un léger coup de fouet qui donna des jambes à l'animal.

Puis, s'adressant au voyageur :

— Vous allez à Bourg ? demanda-t-il.

— Oui, monsieur, répondit Tim Snare, hôte des Dombes...

— Eh bien, je vous conduirai à votre porte, mon camarade... Vous savez, dit-il, ce n'est pas l'histoire des douze sous de la bouteille qui m'a décidé à vous laisser monter... Non, on aime à obliger les gens, voyez-vous !... Et puis, c'est plus gai de voyager en compagnie !

— C'est vrai, dit Tim.

— Sans être trop curieux, est-ce que vous êtes dans le commerce ?

— Non, je suis domestique.

— Excusez ; c'est que je viens de conduire un commis-voyageur. — Mon patron est loueur de voitures. — Vous étiez en promenade par ici ?

— Pas davantage, ou du moins, c'est une promenade forcée.

— Je comprends... une commission !

— A peu près... Mais je ne vois pas pourquoi je ne vous contera pas mon affaire... Voulez-vous un cigare ?

— Volontiers... Diable ! Vous ne fumez pas

des trognons de chou, à ce qu'il paraît ! Ils sont très chics, vos cigares.

— Mon maître est riche... C'est lui qui me les donne !

— Eh bien ; il les choisit bons !... Vous alliez me dire le motif de votre promenade... J'écoute.

— Voici la chose... Nous voyagions avec un ami à mon maître... Un beau matin, cet homme est parti sans dire où il allait, et du même jour, il a disparu... Depuis lors, je le cherche de tous les côtés, impossible de mettre la main dessus !

— Où supposez-vous qu'il soit allé, d'abord ?

— A Bourg, suivant toute probabilité, quoique je n'en sois pas absolument sûr...

— Pourquoi ne vous êtes-vous pas adressé à la police ?

— Mon maître ne l'aurait pas voulu, pour des raisons particulières...

— Très bien !... Alors, ça devient difficile... La police, voyez-vous, ça a mille et mille bras, mille et mille jambes, sans compter les yeux !

Et un homme n'a que ses deux yeux, ses deux jambes, ses deux bras !... Enfin ! puisque c'est

comme ça, ça n'est pas autrement, comme dit

l'autre... Comment était-il habillé, votre individu ?

— Veston marron, gilet et pantalon idem, chapeau noir en feutre mou... Il devait être porteur d'une canne en bambou avec pomme d'acier : une vraie massue...

— Eh !... attendez donc... Quel jour vous a-t-il quittés ?

— Tim réléchit un instant.

— Mardi dernier, répondit-il.

— Mardi dernier... Nous sommes aujourd'hui, lundi, 15... Mardi était le 9... C'est ce jour-là que le patron est allé conduire une dame à Montagnat... Dites-moi un peu, votre homme ne porte-t-il pas toute sa barbe ?

— Si fait !... une barbe noire ! s'écria Tim d'une voix tremblante d'anxiété... Vous l'avez vu ?...

— Il paraissait fatigué ; il se disait souffrant, malade...

— Tim joignit les mains.

— Là ! qu'est-ce que je disais ! murmura-t-il.

— Il venait de faire dix lieues dans la matinée...

— La route de Nantua à Bourg...

— Quarante kilomètres : c'est bien cela.

de Paris le Tableau de la Troupe pour la saison 1889-1890.

Nous le publierons demain.

République Française

Ville de Saumur

DELEGATIONS OUVRIÈRES A L'EXPOSITION

Le Maire de la ville de Saumur invite les ouvriers de la ville à se trouver à la Mairie, salle de la Justice de Paix, le jeudi 5 septembre, à huit heures du soir, pour procéder, de concert avec la commission municipale, à la nomination des délégations ouvrières qui doivent être envoyées à l'Exposition universelle.

Chacun des groupes ci-après aura à nommer un délégué, savoir :

- 1° Maçons et tailleurs de pierre ;
- 2° Plâtriers et cimentiers ;
- 3° Menuisiers, ébénistes et tapissiers ;
- 4° Peintres en bâtiments et en voitures ;
- 5° Charpentiers ;
- 6° Ferblantiers, tôliers, chaudronniers et fondeurs ;
- 7° Mécaniciens et serruriers ;
- 8° Bijoutiers et graveurs ;
- 9° Carrossiers, charrons et forgerons ;
- 10° Typographes.

Saumur, le 27 septembre 1889.

Le Maire, LIÉNARD, adjoint.

Grâce à un papier trouvé sur lui, on a pu établir l'identité du cadavre découvert hier matin dans la Loire, en face l'usine à gaz.

C'est un nommé Jean Pasquier, âgé de 29 ans, employé chez M. Miot.

On présume qu'il sera tombé accidentellement dans le fleuve.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

PORTANT CONVOCATION EXTRAORDINAIRE DES CONSEILS MUNICIPAUX

Par arrêté préfectoral en date du 19 août 1889, les Conseils municipaux des communes des arrondissements d'Angers et de Saumur se réuniront le dimanche 8 septembre 1889, à l'effet de nommer deux conseillers municipaux pour faire partie de la commission chargée, aux termes de l'art. 3 de la loi sus-visée, de préparer la liste des commerçants patentés qui devront concourir à l'élection des juges consulaires.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire, du Maine-et-Loire et du Loir-et-Cher pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Tours le samedi 7 septembre, à 11 heures du matin.

Il desservira les stations comprises entre Trélazé, Sainte-Maure, Verneuil, Saint-Ger-

main, Menneton-sur-Cher, Châteaurenault, Plessis-Pellouailles, Longué, Arnage, La Chapelle du Chêne, La Flèche, Aubigné, Romorantin, Tours et Mer.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le jeudi 12 septembre, à minuit 45 (nuit du mercredi au jeudi).

Toutefois, les voyageurs auront la faculté de partir, soit par le train n° 41, partant de Paris à 11 heures du soir, les 12, 13, 14, 15, 16 et 17 septembre.

Prix des places aller et retour : 2^e classe, 19 fr. — 3^e classe, 13 fr. 50.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délégué, et au plus tard le 6 septembre, à 6 h. du soir.

LA LETTRE D'UN OUVRIER

Le *Messenger d'Indre-et-Loire* a reçu la lettre suivante dont nous recommandons la lecture aux électeurs de Maine-et-Loire :

« Monsieur le Rédacteur,

» Les programmes abondent, les promesses foisonnent dans le parti républicain. A en croire les candidats, l'ouvrier aura, s'il les nomme, plus de beurre que de pain.

» Je me contenterais volontiers d'avoir du travail assuré, et je voudrais ne pas être astreint à payer des impôts d'autant plus lourds que le chômage raréfie les salaires.

» Si les républicains sont de bonne foi dans leurs promesses, pourquoi donc n'ont-ils pas fait déjà tout ce qu'ils se proposent de faire ? Ils sont inexcusables d'avoir laissé souffrir l'ouvrier alors qu'ils pouvaient si facilement soulager sa misère et assurer son bien-être.

» Toutes les déclamations politiques et toutes les divagations sociales des candidats constituent une monnaie électorale qui n'a plus cours.

» On nous dit depuis dix-neuf ans que la République va nous procurer le bonheur. Or, les impôts augmentent, le travail diminue, le prix des vivres devient de plus en plus exagéré, et l'on renvoie toujours à un lendemain qui n'arrive jamais la réalisation des programmes qui ont servi à allécher le suffrage universel.

» En 1885, on nous disait exactement ce qu'on répète aujourd'hui.

» Et qu'a-t-on fait pour l'ouvrier ? C'est à cette question que je voudrais voir faire une réponse précise. Mais elle ne viendra pas, et pour cause.

» Or, je suis las de toujours donner ma confiance à qui l'a si mal justifiée. Et je ne suis pas le seul à penser que le peuple, s'il est souverain, doit s'assurer des serviteurs et non des despotes se constituant des rentes parlementaires bien plus fortes que la dime de jadis.

» Et puis, les républicains sont tous à se quereller et à s'injurier. En entendant ce qu'ils se disent mutuellement, il est difficile de croire que l'accord gouvernemental puisse sortir de ce gâchis.

» A quoi bon, d'ailleurs, recommencer une expérience qui a donné lieu à tant de scandales ? »

LANGEAIS. — *Vol de lettres.* — Avant-hier matin, un vol des plus audacieux a été commis au préjudice du courrier de Langeais à Cléré.

Ce courrier, qui a l'habitude de prendre la correspondance à la gare de Langeais et qui la distribue à Cléré, avait enfermé son sac de lettres dans sa voiture qu'il avait fermée à clef.

Tandis qu'il attelait son cheval, un individu défonça le derrière de la voiture et emporta les lettres contenues dans le sac.

Cet audacieux malfaiteur est encore inconnu malgré les recherches les plus actives que la gendarmerie fait de tous côtés. On prétend que plusieurs lettres chargées se trouvaient dans les lettres volées et l'on évalue à 10,000 francs les sommes ainsi soustraites.

TOURS. — La compagnie des sapeurs-pompiers de Tours n'a obtenu que des premiers prix, plus le prix d'honneur ascendant, qui la classe en division d'excellence.

Voici ces prix :

- 1^{er} prix d'honneur ascendant, médaille d'or, et 100 fr. espèces.
- 1^{er} prix d'entretien et matériel, médaille de vermeil.
- 1^{er} prix de tenue, médaille de vermeil.

POITIERS. — Vendredi, la gendarmerie de Poitiers qui, depuis plusieurs jours, fouillait les bois de Fontaine-le-Comte, a procédé à l'arrestation du nommé Portron (Charles), âgé de 26 ans, exerçant à ses heures la profession de charpentier. Portron est né à Jaze-neuil.

Depuis longtemps, cet individu semait la terreur dans la contrée. Il profitait que les habitants de la campagne étaient occupés aux travaux de la moisson pour s'introduire chez eux et les dévaliser de tout ce qui tombait sous sa main.

C'est à la suite de nombreuses plaintes et de menaces sans cesse renouvelées, que l'autorité s'est préoccupée de mettre un frein aux exactions de ce malfaiteur, lequel, depuis un mois et demi, vivait à l'état sauvage dans les bois des environs.

Ce n'est que vendredi que M. le maréchal des logis Mouilleau, accompagné du gendarme Jalade, et munis d'un mandat d'amener, ont réussi à débarrasser le pays de ce dangereux repris de justice.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 septembre 1889.

Les affaires sont extrêmement restreintes, sauf sur nos sociétés de crédit qui gardent

— Quant à ça, merci, vous êtes trop bon, je ne puis...

— Bah ! ne faut-il pas que vous mangiez quelque part ?... Autant chez moi qu'ailleurs... Du reste, c'est sans façon : une tranche de jambon et du fromage ! Après quoi, je vous mènerai chez le médecin...

— Allons, soit ! Et moi, je vous paierai un bon grog en sortant.

— Accepté ! Maintenant, descendons. Rien ne donne soif et faim comme de parler de boire et de manger.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 1^{er} Septembre 1889.

Versements de 86 déposants (24 nouveaux), 36,994 fr. 60.

Remboursements, 16,977 fr. 80.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

quelque animation. Le 3 0/0 termine à 65.57 ; le 4 1/2 0/0 à 103.93.

Le Crédit Foncier reste demandé à 1,278. Les obligations foncières et communales ont donné lieu à de bons achats.

La Société Générale cote 462 et la Banque d'Escompte 512 avec des tendances marquées à la hausse.

La Banque de Paris et des Pays-Bas se traite à 747, cours inférieur à la valeur réelle du titre.

On est à 395 sur les Dépôts et Comptes courants et à 692 sur le Crédit Lyonnais. Cet établissement paie à dater de ce jour le coupon n° 3 de l'emprunt russe 4 0/0 1889.

Le 3 0/0 Portugais n'est encore qu'à 66 fr. tandis que le 4 1/2 0/0 a depuis longtemps atteint le pair. Toutes les chances de plus-value sont donc en faveur du 3 0/0.

L'Italien est délaissé malgré les efforts des banquiers allemands qui le soutiennent. Il faut profiter des cours actuels pour vendre au plus vite.

Même défaveur sur la Banque Ottomane qui ne présente aux porteurs aucune sécurité.

Le Panama est immobile à 43.

L'action de la Tour Eiffel a des demandes à 785.

Le vote du concordat du Crédit Provincial détermine des achats sur cette valeur qui offre des chances sérieuses d'avenir.

L'obligation 5 0/0 des Chemins Argentins est tenue à 434, celle des Chemins de la province de Santé-Fé à 399.

L'obligation des Chemins Economiques se traite à 376.

Dernières Nouvelles

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 3 septembre, 11 h. 45.

La *Presse* publie une dépêche confidentielle qui aurait été adressée aux procureurs généraux par le garde des sceaux relativement aux saisies d'affiches et de bulletins des candidats inéligibles.

Une dépêche de Saint-Dié annonce que M. Jules Ferry serait mécontent de la tournure électorale ; il se présenterait à Épinal.

Une dépêche de Copenhague arrivée ce matin à Paris affirme que la visite du Czar à Berlin est encore ajournée.

La nouvelle se confirme que le retour du général Boulanger à Paris aurait lieu vers le 16 ou le 18 courant. On croit que le général débarquera sur le littoral de la Méditerranée.

Le gouvernement vient d'ordonner des mesures de surveillance inusitées.

Une demi-boîte !

Monségur (Landes), le 18 mars 1889. — Depuis 8 ans je souffrais parfois à ne pouvoir rien faire ; je souffrais surtout du ventre et de l'estomac, les digestions étaient mauvaises. Une demi-boîte de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte a suffi pour me guérir complètement.

(Sig. lég.)

M^{me} DEMEN.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.

Montpellier, 47 — 1.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

GRANDE ENTREPRISE

DE

VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres. — Prix : 5 francs.

S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés. — Matières desséchées : 6 fr. le mètre cube.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'Or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

M. DUBOIS-RONCE se rend dans les châteaux et maisons bourgeoises des environs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Oui, c'est lui !... Oh ! dites-moi ce qu'il est devenu ?

— Dam ! je ne sais pas au juste... mais je puis m'en informer ce soir...

— Vous êtes un brave homme ! exclama Tim en serrant la main du conducteur à la lui briser, je paierai deux bouteilles et un grog, ou Dieu me damne ! foi de Tim Snare !

— Vous êtes Flamand ?

— Non, je suis Anglais... Mais, dites-moi donc, — où avez-vous vu le personnage en question ?

— Dans la cour de mon patron, où j'étais en train de cirer des harnais... Ce monsieur est entré, a demandé à louer une voiture. — Il avait encore deux lieues à faire. — Il ne m'a pas dit où il allait...

— A Montracol ! mais peu importe !... Continuez.

— Je lui ai dit qu'il n'y en avait plus... La dernière venait de partir... Il a paru désolé... Il était pâle, il frissonnait... On eut cru qu'il allait se trouver mal !... Il faut vous dire qu'il était trempé comme une soupe... Je lui ai conseillé d'aller se sécher, se réchauffer... Il ne voulait pas entendre parler d'hôtel ; alors je lui ai indiqué une auberge, chez Regneux... un

brave homme !

— Où demeure-t-il ?

— Rue Lalande... Votre homme m'a dit merci et est parti...

— Il n'a pas logé là ! dit Tim avec un gros sourire de désappointement.

— Comment le savez-vous ?

— J'y ai été ; l'aubergiste me l'a dit lui-même.

— Vous m'étonnez... L'individu en question avait absolument besoin de repos et de soins, et il a accueilli ma proposition avec tant de satisfaction que je doute fort qu'il soit allé ailleurs, — quoique ce soit possible, après tout !

A ces derniers mots, une lueur soudaine parut s'éveiller dans l'esprit de Tim Snare. Il se frappa le front.

— Oh ! oh ! grommela-t-il, attendez un peu... Je crois que j'y suis cette fois... Votre aubergiste a un médecin ?

— Oui, le docteur X...

— Très bien, cela suffit !... Et ce n'est pas deux bouteilles que je paie, c'est trois bouteilles !

— Buons-en toujours une au cabaret que voici... Nous avalerons les deux autres chez moi en soupant.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

VENTE

SUR FOLLE ENCHÈRE

De l'Établissement de fabrication de Noir animal, désigné sous le nom de

L'USINE DE MONTFIEF

Sis commune de Doué-la-Fontaine.

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal de Saumur, le samedi 21 SEPTEMBRE 1889, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu : 1^o de l'acte de vente ci après énoncé et faite par le sieur Henri Avenier, fabricant de noir animal, célibataire majeur, demeurant aux Huraudières, commune de Saumur, d'avoir payé le bordereau de collocation délivré à M. Jean Maillier-Berge, propriétaire, demeurant à Minière, commune de Soulanges, créancier inscrit dans l'ordre ouvert après cette vente, ledit bordereau signifié audit sieur Avenier, avec commandement par exploit de MARCOMBRE, huissier à Saumur, en date du cinq août mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, et 2^o de l'article 733 du Code de procédure civile;

A la requête de M. Jean Maillier-Berge, sus-nommé, créancier du sieur Jean-Baptiste-Eugène Pauneau ou Poneau, fabricant de noir animal, et dame Marie Tulasne, son épouse, demeurant à Doué;

Pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e V. LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, numéro 12, lequel occupera pour lui dans la présente poursuite;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente, sur folle enchère, d'un immeuble, sis à Doué-la-Fontaine, dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Une usine, destinée à la fabrication du noir animal, sise au lieu dit la Butte-de-Montfief, commune de Doué-la-Fontaine, comprenant divers bâtiments, abattoir, manège, magasin, chambre en sous-sol, chaudière, cour, jardin potager, vigne, le tout en un seul tenant, renfermé de haies vives, clos par un portail, compris au plan cadastral sous les numéros 590, 591, 592 de la section A, pour une contenance de quarante-un ares quatre-vingts centiares, joignant au levant le chemin de Doué, au couchant et au midi M. Mangonneau, passage entre, au nord veuve Cosnard, passage entre.

Ledit immeuble et ses dépendances ont été vendus audit sieur Avenier suivant acte reçu par M^e BRAC, notaire à Saumur, le sept décembre mil huit cent quatre-vingt-six, par M. Jean-Baptiste-Alphonse Roulland, fabricant de noir animal, et M^{me} Louise Paillaud, sa femme de lui autorisée, demeurant à Doué, route de Saumur, moyennant, outre les charges, le prix de huit mille francs.

M. Roulland l'avait lui-même acquis des sieur et dame Pauneau, sus-nommés, débiteurs de M. Maillier-Berge, suivant acte reçu de TAUREAU, notaire à Doué, les vingt-cinq et vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

MISE A PRIX

Ladite vente sur folle enchère se fera aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges déposé pour parvenir à l'adjudication, au greffe dudit Tribunal de Saumur,

et en outre à la charge des frais de folle enchère et sur la mise à prix de deux mille francs, ci... 2.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente;
2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par moi, avoué sous-signé, à Saumur, le trente-une août mil huit cent quatre-vingt-neuf.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, f^o , c^o . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
(704) Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

UN PRÉ, situé dans la prairie du Godet, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, nommé le Pré-Piron, contenant environ cinquante-cinq ares y compris une douve, joignant d'un côté le fossé Chanvriat, d'autre côté la prairie du Godet et M. Bouvet, d'un bout le Thouet, et d'autre bout M. Avenier et autres.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (705)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable

Une jolie petite propriété

Située au Clos-Violette, commune de Saumur.

Avec maison, cave, pressoir, vigne et jardin, le tout clos de murs, d'une superficie d'environ 30 ares, joignant d'un côté M. Galbrun, d'autre côté la nouvelle route de Fontevault, et d'un bout M. Boret.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (706)

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare.

Jardin potager, clos de vigne, vastes caves.

S'adresser à M^e LECOMPTE.

A Louer présentement

UNE BELLE MAISON

Avec GRANDE REMISE, ÉCURIE, COUR, CAVE ET JARDIN.

Située rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. HOULARD, négociant en vins, rue des Basses-Perrières, n^o 7.

AVIS La chasse est interdite dans la commune d'Épieds à tout étranger qui ne possède pas 2 hectares de terre dans la commune. (690)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890.

Grande Maison

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. CHAUSSEPIED.

S'adresser à M. GAGNEUX, à Presles. (329)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

MAISON AVEC JARDIN

Rue de la Petite-Douve, 19.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX, 66, quai de Limoges. (679)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890

Habité par M. MINDET, employé receveur à la gare d'Orléans, route de Rouen, 21.

S'adresser à M. JULES LEBCEUF, à Brain-sur-Allionnes. (657)

FOURNITURES

NÉCESSAIRES

A MM. les Officiers de l'École de cavalerie.

Les fabricants et fournisseurs patentés, de nationalité française, qui désirent soumissionner pour la fourniture des effets et objets nécessaires à MM. les Officiers (non compris ceux qui sont confectionnés par les chefs ouvriers de l'établissement), pourront prendre connaissance du cahier des charges, chez le concierge de l'École, tous les jendis, de midi à deux heures, à partir du 15 septembre. (697)

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princesses de la Science
Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 11, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 4 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Vente et Location de Métiers.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES

Publie en ce moment l'IMMORTEL, par Alphonse DAUDET.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue des Journaux et des Livres**, qui est dans sa 5^e année : c'est la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes*, etc. Des gravures d'actualité viennent reproduire le portrait de l'homme du jour, ou donner l'idée de l'événement le plus récent. La **Revue des Journaux** publie actuellement, comme feuilletons, **PETITE MARTHE**, par Elie Flourès, et **l'IMMORTEL**, par Alphonse Daudet, le plus grand succès de l'année.

La **Revue des Journaux et des Livres** donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris.

La collection des quatre premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des quatre dernières années. Elle contient, en outre, des romans complets d'Alphonse DAUDET, d'Henri ROCHFORD, de MARTIAL-MOULIN, d'Octave FEUILLET, de Ludovic HALÉVY, etc., etc. Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs.

Abonnement : départements, trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.; étranger : trois mois, 4 fr. 50; six mois, 8 fr.; un an, 14 fr. On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français et étrangers.

La **Revue des Journaux** est en vente chez tous les libraires, les marchands de journaux et dans les gares (20 centimes).

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 SEPTEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	85 40	ACTIONS		Nord	1725	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	89 40	Banque de France	3850	Orléans	1350	Compagnie parisienne du Gaz	516
4 1/2 1883	104 10	Banque d'Escompte	508 75	Ouest	945	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	353
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	563 75	Compagnie parisienne du Gaz	1392 50	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	36
Oblig. 1855-60 3 0/0	529 50	Crédit Foncier	1275	Transatlantique	572 50	— 6 0/0 2 ^e série	36
— 1865 4 0/0	521	Crédit Industriel et Commercial	575	Canal de Panama	42 50	— obligations à lots	115
— 1869 3 0/0	408 50	Crédit Lyonnais	690	— Suez	2272 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	600
— 1873 3 0/0	396	Dépôts et Comptes courants	595	VALEURS ÉTRANGÈRES		FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	522	Société Générale	461 25	Autrichien 4 0/0 or	94 15	Emprunt russe 1862 5 0/0	106
— 1876 4 0/0	520	Est	801 25	Dette d'Égypte 6 0/0	455	— 1870 5 0/0	101 10
— 1886 3 0/0	380	Paris-Lyon-Méditerranée	1322 50	Extérieur 4 0/0	73 60	— 1884 5 0/0	93 10
Bons de liquidation	527	Midi	1176 25	Hongrie 4 0/0 or	84 70	— 1889 4 0/0	93 10
				Italie 5 0/0	92 90		
				Portugal 4 1/2 1888	500		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,